



Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 22/01/2014

Date de révision: 22/01/2014

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Finess Bielzenzwart
Code du produit : AKP04106#1
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Peinture.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

S.P.S. BV
Zilverenberg 16
5234 GM 's-Hertogenbosch. - Nederland.
T +31 (0)73 642 27 10 - F +31 (0)73 642 60 95
info@spsbv.com - www.spsbv.com

Formatage responsable FDS

Mantech Nederland B.V.
Kobaltweg 7
5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland
T +31 (0) 73 707 0112 - F +31 (0) 73 644 3861
info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : SPS BV.: +31 73 642 27 10 [7:30 - 16:30]

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
Emergency telephone (24h): +31 30 274 88 88
[Only for doctors to inform accidental poisoning]

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
STOT SE 3 H336
STOT RE 1 H372
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R65
Xn; R48/20
N; R51/53
R10
R66
R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la mousse, de la poudre d'extinction, Brouillard d'eau. pour l'extinction
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes.
Ne pas fumer
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P331 - NE PAS faire vomir
P391 - Recueillir le produit répandu
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
[L'application par pulvérisation; P261 - Éviter de respirer les aérosols.]

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

- Emballage avec un fermetures de sécurité pour enfant.
- Emballage avec un indications tactile de danger.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
	(n° CAS) 8052-42-4 (Numéro CE) 232-490-9	25 - 50	Non classé
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	(n° CAS) 64742-82-1 (Numéro CE) 265-185-4 (Numéro index) 649-330-00-2 (N° REACH) 01-2119458049-33	> 25	Xn; R65 N; R51/53 R10 R66 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	(n° CAS) 8052-42-4 (Numéro CE) 232-490-9	25 - 50	Non classé

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	(n° CAS) 64742-82-1 (Numéro CE) 265-185-4 (Numéro index) 649-330-00-2 (N° REACH) 01-2119458049-33	> 25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Prendre, si nécessaire laxatif 1 ou 2 cuillères à soupe (sulfate de sodium).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes d'une inhalation comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation modérée, avec sensation de brûlure, tiraillement, rougeur ou gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Gorge sèche/mal de gorge. Une haute concentration de vapeurs peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Reactivité en cas d'incendie : Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.
- Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Éviter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Accumulation dans les zones basses donne la chance de suffocation.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Accumulation dans les zones basses donne la chance de suffocation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations : Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosif avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols de pistolage de la préparation. Eviter l'inhalation de poussières de silice (sable). Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être: - stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. ou - desposés en simple couche pour sécher. ou - placés dans des containers métalliques contenant de l'eau savonneuse. ou - lavés avec de l'eau savonneuse chaude avant élimination. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

Température de manipulation : < 35 °C

Mesures d'hygiène : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Conditions de stockage : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Température de stockage : 5 - 30 °C Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

Interdictions de stockage en commun : agents oxydants.

Lieu de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Matériaux d'emballage : Conserver dans les conteneurs d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

--

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Finess Bielzenzwart		
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.
(8052-42-4)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	5 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)		
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	575 mg/m ³ [TGG 8 hr. (mg/m ³): 116, Recommandation in CLH-document - 2010] [TGG 8 hr. (mg/m ³): 350, Cefic-HSPA]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Equipement de protection individuelle	: Lunettes bien ajustables. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
Protection des mains	: Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Gants en caoutchouc nitrile (>0.5 mm, Breakthroughtime BTT: 480 min.). Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Protection oculaire	: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
Protection de la peau et du corps	: Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
Protection des voies respiratoires	: Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre AX/P2



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Noire.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: < -20 °C
Point d'ébullition	: 160 °C
Point d'éclair	: > 23 °C (PMcc)
Température d'auto-inflammation	: > 245
Température de décomposition	: Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit est inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,85 g/ml
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: ≤ 7 cP (>15 sec., Cup 4 mm.)
Propriétés explosives	: Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: 0,6 - 9 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : (cat.A/f): 700 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 350 g/l COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008. Voir les chapitres 2 et 3 pour plus d'information.

Finess Bielzenzwart	
DL50 orale	4292 mg/l (valeur calculée)
DL50 voie cutanée	> 2692 mg/kg de poids corporel (valeur calculée)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 10 (valeur calculée)
ATE CLP (vapeurs)	5,000 mg/l

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 12000 mg/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut provoquer une légère irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
Danger par aspiration	: Non classé. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : L'exposition à la concentration composante en vapeurs de dissolvants au-dessus de la limite d'exposition professionnelle indiquée peut avoir comme conséquence des effets de santé défavorables tels que, irritation de la membrane muqueuse et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les dissolvants peuvent causer certains des effets ci-dessus cités par absorption par la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et classées comme dangereuses pour l'environnement. Voir les chapitres 2 et 3 pour plus d'information.

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Sur la surface peut former un film d'huile qui peut réduire l'oxygène à de possibles effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Finess Bielzenzwart	
CL50 poisson 1	2 mg/l (valeur calculée)
CE50 Daphnie 1	2 mg/l (valeur calculée)
Indications complémentaires	Manque de données. Dangereux pour l'environnement. 60%.
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	1 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 mg/l
ErC50 (algues)	2,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Finess Bielzenzwart	
Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible au sujet du produit. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Finess Bielzenzwart	
Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Finess Bielzenzwart	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible au sujet du produit. Absorbé par le sol et a une faible mobilité. Flotte sur l' eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Finess Bielzenzwart	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications complémentaires : Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ADR	
14.1. Numéro ONU	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Description document de transport	UN 1263 PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 9, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6
Catégorie de transport (ADR) : 3

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.
Type de bateau : non déterminé
Catégorie de pollution : non déterminé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Finess Bielzenzwart n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : (cat.A/f): 700 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 350 g/l COV.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : --. - Emballage avec un fermetures de sécurité pour enfant. - Emballage avec un indications tactile de danger.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 6 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Finess Bielzenzwart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Saneringsinspanningen

: A - In principe niet lozen; zo ja, dan toepassen van beste bestaande technieken

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit